

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE DOUZE JUILLET, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 5 juillet 2022*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMOINE, Yves RUFFET.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Marie-Pierre LE ROUX (*suppléante de Joël LUCIENNE, absent*), Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Patrick BRIENS (*suppléant de Nicole POULAIN, absente*), Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- David BURLOT donne pouvoir à Nathalie BOUZID,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Renaud LE BERRE donne pouvoir à Jean-Luc COUELLAN,
- Caroline MERIAN donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Valérie MORFOUASSE donne pouvoir à Jean-François CORDON,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Yvon BERHAULT, Alain GENGE, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Josianne JEGU, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Sébastien PUEL, Thierry ROYER.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Jean-Luc COUELLAN

## Délibération n°2022-090

Membres en exercice : 69 Présents : 50

Absents : 19

Pouvoirs : 11

### **AMENAGEMENT NUMERIQUE – DEMATERIALISATION ACCOMPAGNER L'ACCES AUX DROITS ET L'INCLUSION NUMERIQUE DES HABITANTS**

Lamballe Terre & Mer exerce la compétence " Développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication " au moyen des 8 Espaces Publics Numériques (EPN), gérés en tout ou partie par des agents de Lamballe Terre & Mer.

Toutefois, depuis 2019, l'Etat mène différentes politiques sur le numérique au travers :

- Des Espaces France Services (EFS) : Au nombre de 3 sur le territoire de Lamballe Terre & Mer, leurs missions sont proches de celles des EPN. En effet, ces espaces proposent, gratuitement, un accès libre à Internet et des postes informatiques, accompagnent les personnes dans leurs démarches en ligne (e-administration) et organisent des ateliers pour l'acculturation et le développement des usages numériques,
- De la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2021-2025 : elle favorise la cohérence, l'efficacité et la complémentarité des interventions conduites dans le champ social par les communes, l'agglomération, les partenaires institutionnels ou associatifs. Elle ouvre des perspectives de partenariats et de conventionnements avec l'ensemble des acteurs des politiques sociales. Signé entre la CAF, la MSA, Lamballe Terre & Mer et les communes, ce contrat d'engagements politiques a identifié quatre enjeux, dont le 1<sup>er</sup> est l'accès aux droits et le développement des usages du numérique de proximité, qui se décline ensuite en actions.

Or force est de constater sur le territoire :

- Une iniquité d'intervention en raison du financement des Espaces France Services par les communes et des EPN par Lamballe Terre & Mer,
- Une couverture inégale en points numériques,
- Une diversité d'intervenants sur le numériques (EPN, EFS, Mairies avec leurs agents d'accueil, associations) avec des effets de « concurrence »,
- Un fonctionnement des Espaces Publics Numériques ne répondant plus aux besoins.

A l'ère du numérique, Lamballe Terre & Mer veut repenser son intervention sans se dessaisir de ce domaine. Il est ainsi proposé d'exercer la politique d'accompagnement à l'accès aux droits et l'inclusion numérique des habitants du territoire de façon différente, afin de poursuivre les objectifs suivants :

- Conduire un projet de développement territorial favorisant la construction d'un écosystème numérique (soutenir les initiatives locales et les accompagner)
- Repenser les relations à l'usager et renforcer la politique d'inclusion numérique (permettre l'accès de tous à l'usage du numérique, garantir l'accès aux droits, accompagner les publics vers l'autonomie numérique ...)
- Mailler le territoire en points numériques
- Adopter un principe d'équité

Au regard :

- Des besoins réels du territoire en termes d'enjeux (accès au numérique / culture du numérique) et de la couverture géographique,
- De l'importance de faire évoluer la politique d'accompagnement à l'accès aux droits et l'inclusion numérique des habitants de Lamballe Terre & Mer,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le passage d'une gestion en direct à une politique de soutien financier pour accompagner l'accès aux droits et l'inclusion numérique des habitants de Lamballe Terre & Mer, au plus tard au 31 décembre 2022,
- VALIDE le principe d'un appel à projet pour les 4 années à venir, soit de 2023 à 2026,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à la majorité**

**Contre : 2 – M. de SALLIER DUPIN (+ pouvoir de Mme MERIAN)**

**Abstention : 3 – Mme LE ROUX. MM. BERNU.BLEVIN**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

**22 JUL. 2022**

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

**22 JUL. 2022**

De l'affichage le

**22 JUL. 2022**

*Pour le Président,*

*Par délégation,*

Directeur Général des services,

Arnaud LECOURT

